

Assistanat en maîtrise d'ouvrage immobilière en logement social

RS6328 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	324, 340p
Formacode(s)	35009, 22269, 42171
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/05/2023
Date d'échéance	31/05/2028

Certificateur(s)

ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES · SIRET : 19753501600020

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
PONTS FORMATION CONSEIL	40337223800044	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Un travail conjoint avec les entreprises du logement social a permis de mettre en exergue les besoins en compétences des salariés ayant pour missions l'assistanat en maîtrise d'ouvrage immobilière. Il a été constaté que les missions d'assistance aux chefs de projet sont réalisées par des salariés qui capitalisent de l'expérience de terrain mais qui ne présentent pas forcément dans leur cursus une formation initiale adaptée aux missions qu'ils exercent.

L'Ecole des ponts et chaussées propose à tous les salariés du secteur du logement social ayant pour missions de l'assistanat en maîtrise d'ouvrage immobilière, une certification permettant de mettre en exergue leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles.

Cette certification at répond à une demande dans un contexte où la construction et la réhabilitation de logements sociaux sont une priorité nationale, comme en témoigne le pacte d'investissement pour le logement social signé à Matignon en 2019 par les acteurs du logement social. En effet, depuis 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)

impose aux communes de plus de 3.500 habitants de disposer d'ici à 2025 de 20% de logements sociaux.

Ainsi, les acteurs du logement social en France ont pour mission de construire ou de réhabiliter des logements sociaux. Ils sont propriétaires de ces logements et en sont donc les maîtres d'ouvrages sur l'ensemble du territoire national.

Pour se faire, ils ont besoin d'accompagner la montée en compétences de leurs salariés notamment sur leurs missions d'assistanat à la maîtrise d'ouvrage, dans un environnement professionnel complexe, aux multiples acteurs et régi par un ensemble de texte législatifs.

L'objectif de la certification

est de développer les compétences des salariés de l'habitat social ayant pour missions l'assistanat en maîtrise d'ouvrage immobilière au sein de leur entité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 : Identifier et appliquer l'ensemble des textes réglementaires d'une opération de bâtiment (construction et

réhabilitation) afin d'assister tous les acteurs de la maîtrise d'ouvrage immobilière (manager, chef de projet, contrôleur...).

C2 : Préparer le phasage d'une opération de bâtiment en analysant la documentation du projet (planning, phasage technique des opérations, projection financière) afin d'alerter le chef de projet de l'opération de bâtiment sur les points critiques.

C3 : Planifier, en concertation avec le chef du projet, les interventions des différents acteurs du projet de bâtiment (construction ou réhabilitation) en veillant au respect des obligations et plannings de chacun d'entre eux.

C4 : Établir les coûts des différentes étapes du projet en sélectionnant et en appliquant la démarche de financement d'un projet locatif et d'accession sociale ainsi que les aides et la politique en vigueur.

C 5 : Collaborer avec le chef de projet dans le choix des procédures d'achat public et dans l'application de la réglementation en vigueur en s'appuyant sur le code de la commande publique et le code de la construction.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour postuler à la certification, le candidat doit :

- avoir occupé ou occuper un poste correspondant aux métiers de l'assistantat (NSF 324, NSF 340P) et
- avoir une ancienneté comprise entre 6 mois et 5 ans dans le domaine du logement social.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé à minima de 3 personnes et peut réunir jusqu'à 4 personnes ayant les profils suivants :

- un professionnel chef de projet d'opération immobilière ou chef de projet construction en exercice ou ayant exercé connaissant les besoins du secteur et des métiers. Il sera recruté sur expérience professionnelle d'au moins 5 ans.

Et

- un responsable pédagogique de l'ENPC ou de son partenaire ayant une connaissance des besoins du secteur de la construction et/ou une expertise en ingénierie pédagogique.

Dans tous les cas, que le jury soit composé de 3 ou 4 personnes, il respectera la proportion d'une majorité de personnes extérieures à l'organisme certificateur. Aucun formateur de la session de formation ne pourra être membre du jury.

Base légale

Date de décision	31/05/2023
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/05/2028
Date de dernière délivrance possible	30/11/2028

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6328/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1

Prix indicatif	7 080 €
-----------------------	---------

Durée	68 h
--------------	------

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.